

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: **81400144.2**

51 Int. Cl.³: **B 44 D 3/18**
B 27 F 7/15

22 Date de dépôt: **30.01.81**

30 Priorité: **30.01.80 FR 8001979**
01.12.80 FR 8025418

43 Date de publication de la demande:
12.08.81 Bulletin 81/32

88 Date de publication différée du rapport de
recherche: **16.12.81**

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **CHAUSSURES HELENE S.A.R.L.**
Zone Industrielle 8, Rue Denis Papin
F-77390 Verneuil L'Etang(FR)

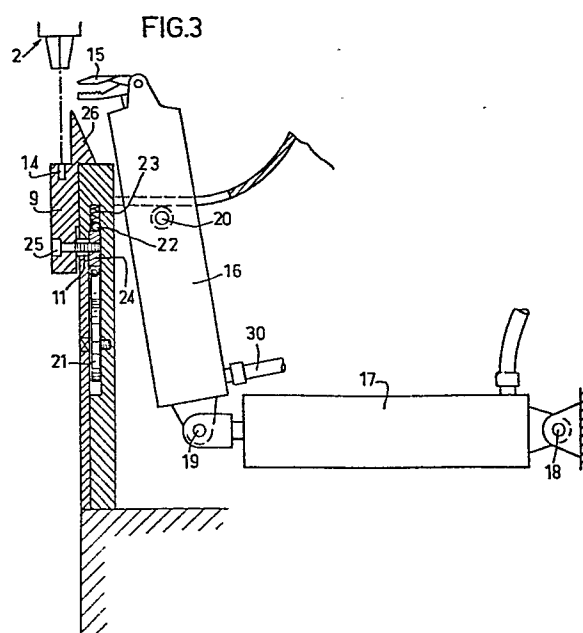
72 Inventeur: **Chahantian, André**
10, rue de la Carpe
F-94140 Alfortville(FR)

74 Mandataire: **Viard, Jean**
Cabinet VIARD 10 Rue de la Source
F-75016 Paris(FR)

54 **Machine de pose d'une toile sur un cadre.**

57 Selon l'invention, le cadre est posé sur une enclume 9 mobile latéralement, la toile étant saisie par une pince incurvée 15 dont la fermeture est commandée par un premier vérin (16) la tension étant obtenue par déplacement de la pince commandé par un second vérin (17) le cadre étant déplacé pas à pas sur l'enclume 9 au -dessous de la tête de clouage 2 et dans les angles avec l'enclume 9.

Applications : pose automatique ou semi automatique de toiles tendues sur des cadres.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0033695

Numéro de la demande

EP 81 40 0144

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ²)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	<u>US - A - 3 882 616</u> (E.J. STARZYK)		B 44 D 3/18 B 27 F 7/15
A	<u>FR - A - 1 421 612</u> (G.A. TISSERA-NI-BERGE)		
A	<u>US - A - 4 180 246</u> (R. GUY)		

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ²)
			B 44 D 3/18 B 27 F 7/15 B 21 F 33/02
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications-			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 17.06.1981	Examineur FRIDEN



REVENDEICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications.

☐ Toutes les taxes de revendication ayant été acquittées dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.

☐ Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées,

à savoir les revendications:

☐ Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.



ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions,

à savoir: 1) Revendications 1-9

2) Revendication 10: Dispositif de vérins formant un ensemble compact agencé de manière à assurer la double fonction de pré-hension et de tension d'une pince.

☐ Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.

☐ Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées

à savoir les revendications

☒ Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications,

à savoir les revendications: 1-9